Séropositif, Jérôme Mengé a sodomisé Marie sous le regard de son fiancé sous la menace d'une arme

10/09/2013 à 16h43

Hier, la troisième audience du procès de **Jérôme Mengé, le violeur en série camerounais qui a sévi sur Mons entre 2009 et 2011**, ne s'est pas déroulée sans peine. Après l'audience d'instruction où l'accusé a été interrogé par le tribunal, la parole était maintenant aux victimes et/ou à leurs avocats.

Pour rappel, Jérôme Mengé est **inculpé de trois viols**, de deux tentatives de viol et d'une série de vols avec violence. **Treize co-prévenus sont également sur le banc des accusés** mais aucun n'est inculpé pour les faits de viols.

Lors de cette audience, le tribunal a entendu des plaidoiries éloquentes quant à la personnalité de l'inculpé, Jérôme Mengé. Si le tribunal avait recontextualisé les faits, les avocats ont décrit le calvaire que l'accusé a fait vivre à ses victimes. Menaces, violences sexuelles et psychologiques, vols, agressions,… Rien ne leur a été épargné.

Les avocats ont précisé au tribunal que l'accusé n'avait jamais fourni d'explications quant à cette proportion à la violence. Même s'il est en aveux pour la majorité des viols qu'il a commis, il a minimisé les faits. En outre, il essayait de se faire passer pour une victime.

> *Ainsi, l'avocat de Marie et de Diego, le premier couple victime de Mengé, a précisé que l'inculpé avait déclaré être "traumatisé" au moment des faits. "Sous la menace d'une arme, d'un coup de feu, il a forcé la victime à abaisser son pantalon, à se mettre à quatre pattes, à être sodomisée devant son compagnon. Il a demandé à sa victime une*

fellation. Et après l'avoir violée à deux reprises, il est parti. Il a laissé deux être terrifiés, désemparés, en ruines,… C'est cela, être traumatisé ?", clamait l'avocat.

Mais l'horreur des actes du violeur en série présumé ne s'arrête pas là. **Ce ne sera que quelques mois plus tard que l'accusé signalera être séropositif.** Ses victimes ont alors espéré pendant plusieurs mois ne pas avoir contracté le virus. Angoisse, cauchemars, stress post-traumatique, incapacité partielle ou permanente,… tant de séquelles pour lesquels les excuses de l'accusé n'y pourront rien changer.
Le mode opératoire de Mengé est similaire à chacune de ses victimes. Il les aborde, les dépouille, les agresse, les menace et les viole. En possession d'une arme de poing, c'est en plaçant son calibre sur la tempe de ses victimes qu'il les force à pratiquer une fellation et/ou à se mettre à genoux pour les sodomiser. Il disait : "Si tu me mords, je te bute", "Ne dépose pas plainte ou je te retrouverai. J'ai ton adresse".
Dhnet

———

"Il a déjà avoué tous les viols et a même ajouté de nouveaux cas de vols avec effraction ou avec violence à la liste. Au total, on lui reproche aujourd'hui 4 viols avec plusieurs victimes, environ 5 vols avec violence et plus ou moins 87 vols avec effraction."

Cameroon-Info